



Alerte à propos de la nouvelle procédure d'accès à l'Université !

Ce sont les formations de l'enseignement supérieur qui choisiront leurs étudiant.e.s dans la limite des places disponibles. **Or le nombre de places est de plus en plus réduit.**

En effet, le nombre d'enseignant.e.s-chercheur.e.s a baissé de 10% depuis 2009 alors que le nombre d'étudiant.e.s, lui, a augmenté de 294 000 ! Il manque actuellement l'équivalent de 10 universités en France pour répondre aux enjeux de formation supérieure de la jeunesse et permettre des conditions d'accueil et d'études qui soient dignes de notre pays. Il est prévu 40 000 étudiant.e.s supplémentaires à la rentrée prochaine et bien peu de places supplémentaires à leur offrir !

Le projet de loi relatif à l'Orientation et à la réussite étudiante permet de **généraliser la sélection** sur dossier à l'ensemble des formations universitaires autrefois « non sélectives ». Le tri des candidat.e.s s'effectuera en deux phases : un tri en amont, reposant sur l'avis du conseil de classe de l'année de Terminale, et un tri en aval, sur la base du profil de chaque filière universitaire, défini nationalement et précisé localement.

Comme les vœux des élèves sur la nouvelle plateforme « **ParcoursSup** » ne seront plus hiérarchisés (comme ils l'étaient sur l'ancienne plateforme APB), le nombre de vœux à examiner va augmenter mécaniquement, sinon exploser, si bien que la quasi-totalité des filières universitaires va accéder au statut de filière « sous tension ».

Le baccalauréat n'est donc plus la condition nécessaire et suffisante pour s'inscrire en première année de licence à l'université.

Une politique délibérée, avec des intentions inavouables

Pour ce gouvernement, il s'agit de rejeter la responsabilité des échecs sur les étudiants seuls, et pas sur leurs conditions d'études (mythe de l'individu entrepreneur de lui-même).

Pour mieux trier socialement, il s'agit d'avantager encore les plus favorisés, ensuite de faire payer beaucoup plus cher les formations les plus attractives. Du coup, les plus modestes vont devoir s'endetter pour y accéder.



Tout ceci nous conduit à dire que **cette nouvelle procédure n'est ni faite ni pensée pour « améliorer l'orientation »** : elle a pour objectif de limiter l'investissement dans l'enseignement supérieur public, de permettre aux universités de sélectionner les étudiant.e.s de leur choix en barrant la route aux autres et de dissuader les élèves de faire les études qu'ils choisissent librement ! **C'est en revanche une étape de plus vers la libéralisation de l'Enseignement Supérieur (sélection à l'entrée, droit d'inscription, endettement des étudiant.e.s et des familles, mise en concurrence des établissements...).**



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Réunion publique d'information
Le jeudi 25 janvier 2018
Amphi 4 Université de Perpignan à
18h